

Job cabinet d'avocats + études

Par **MorganM**, le 10/02/2017 à 22:45

Bonjour à tous,

Je poste ce message car je recherche des avis afin de m'aider à faire mon choix pour l'année prochaine.

En effet, je suis actuellement en L3. Je travaille en parallèle dans un cabinet d'avocats et ce, depuis la fin de la L2 (stage en début de L2 transformé en CDI à la fin de l'année).

Ce travail m'apporte beaucoup : rédaction de conclusions, connaissance de dossiers, etc.. Mais il me prend également énormément de temps en parallèle de la fac.

L'un de mes objectifs serait de tenter le concours de l'ENM. Vu la difficulté du concours, je suis face à un dilemme :

- rester dans l'université actuelle (Brest) et continuer mon travail au cabinet, sachant qu'à ma connaissance je n'ai jamais vu d'étudiants de Brest qui ont réussi le concours de l'ENM,
- partir pour Rennes, dont les masters ont de meilleurs taux de réussite pour l'ENM, mais dans ce cas je suis contraint d'arrêter mon travail..

Je sais que ce travail est une réelle chance. Etre dans la pratique au quotidien permet d'avoir un autre aperçu sur le droit, des connaissances, des réflexes. D'un autre côté, il m'empêche aussi de ne pas approfondir les matières à la fac... Sans compter que le cumul des deux activités (fac + travail) est extrêmement chronophage. Je suis donc partagé entre ces deux options. Je ne sais pas non plus si le master est plus chargé en cours que la licence, et s'il est plus intensif.

J'en appelle donc à vos avis, vos différentes expériences en la matière pour m'aider à choisir.

Merci d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/02/2017 à 08:57

Bonjour

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement le M2 demande un plus grand investissement. Après certains étudiants arrivent quand même à jongler entre travail et étude. J'avais une camarade qui travaillait dans un service juridique d'une compagnie assurance en Lorraine et qui faisait son M2 à Besançon. Donc c'est vous seul qui pourrez vous dire si vous serez capable de continuer votre travail.

Par **RachelC**, le **11/02/2017** à **12:43**

Bonjour,

Je suis d'accord avec Isidore. À part vous même, personne ne peut vraiment donner une réponse fiable. Tout dépend de ce dont vous êtes capable d'assurer.